

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-116 du 6 Mai 1977

portant nomination du Chef d'Etat-Major Adjoint  
des Forces de Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres  
du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées  
Populaires du Bénin ;

VU l'Ordonnance N°77-22 du 6 Mai 1977, portant création de l'Etat-Major Général  
des Forces Armées Populaires du Bénin ;

Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême  
des Armées ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Commandant Mama DJOUGOU est nommé Chef d'Etat-Major Adjoint des  
Forces de Défense Nationale.

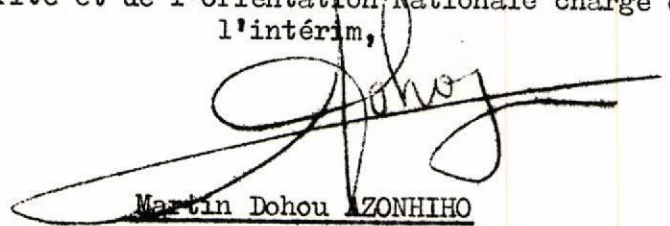
ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 4 Mai 1977 et qui abroge  
toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent,  
le Ministre Délégué auprès du Président de la  
République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Orientation Nationale chargé de  
l'intérim,

Mathieu KEREKOU

  
Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR 8 Intéressé 1 CAB-MIL 10 CNR 4 CS 6 DIM 2 EMGFAP 4 Ministères 15  
SGG 4 SPD 2 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-  
Solde 3 Trésor 4 TORPB 1 Etat-Major Forces de Défense Nationale 4.